

## Signature de l'Accord de pêche canado-américain



périodes de pêche hebdomadaires sur le fleuve Fraser et à Point Roberts pendant la saison du saumon quinnat, au printemps, et celle du saumon kéta, à l'automne.

Comme les négociations allaient porter fruit, le porte-parole de la délégation canadienne a retiré un avertissement formulé plus tôt voulant que le Canada décide unilatéralement d'étendre son droit de pêche au filet et à la ligne traînante au large de la côte ouest de

l'île Vancouver afin d'augmenter les prises de saumon du fleuve Fraser.

Une disposition visant à limiter la pêche de la morue charbonnière dans les zones de pêche réciproques, au large de la côte du Pacifique, a également été ajoutée à l'accord.

Quant à la Côte atlantique, des changements permettent aux Canadiens de pêcher une certaine quantité de thons en eaux américaines; ils régle-

*L'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Adolph W. Schmidt, et M. K.C. Lucas, sous-ministre adjoint principal aux Pêches et Sciences de la mer, du ministère de l'Environnement, pour le Canada, signent l'accord de pêche canado-américain, à Ottawa le 15 juin.*

*L'accord porte sur des privilèges réciproques et concerne les pêches de la Côte est et de la Côte ouest, et prévoit le prolongement, pendant une année et moyennant certaines modifications, de l'application de l'accord de 1970, intervenu entre les deux pays. (Voir article page 2 du présent numéro)*

*Debout, à l'arrière-plan on remarque Mme J. Bruce, de la division des Traités du ministère des Affaires extérieures.*

mentent aussi le passage de chalutiers des États-Unis au large du Canada, dans les zones où des chalutiers canadiens n'ont pas le droit de pêcher. Les dispositions concernant la pêche au hareng n'ont presque pas changé.

Une réunion entre des représentants des deux pays est prévue pour l'automne; on y discutera de certaines autres questions d'intérêt commun en rapport avec la pêche du saumon dans le Pacifique.

### La Reine inaugurerait l'édifice Lester-B.-Pearson

Le 1er août, Sa Majesté la reine Elizabeth II inaugurerait officiellement le premier édifice à réunir sous un même toit l'ensemble des services administratifs du ministère canadien des Affaires extérieures.

La souveraine, dont ce sera la deuxième visite au Canada depuis le début de l'année, arrivera à l'édifice Lester-B.-Pearson sur la promenade Sussex à 11 h 30 et sera accueillie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. H.E. Ritchie (qui est le sous-ministre du ministère). Plusieurs personnes lui seront présentées, notamment Mme Pearson et des représentants du ministère des Travaux publics, du bureau d'architectes où ont été conçus les plans de l'édifice, et de la société de construction chargée de leur réalisation. Après avoir rendu hommage à la

mémoire de M. Pearson, Sa Majesté décrètera officiellement l'ouverture de l'immeuble et procédera à une visite des lieux au cours de laquelle on lui présentera des personnes qui font ou qui ont fait partie du ministère des Affaires extérieures.

Comme l'édifice Lester-B.-Pearson ne sera pas encore achevé au moment de son inauguration par la Reine, le ministère se propose d'organiser une cérémonie officielle d'ouverture pendant l'été de 1974, où sera dévoilé un monument à la mémoire de M. Pearson.

### Remise des diplômes aux élèves-officiers de la Garde côtière, 3

Le Collège de la Garde côtière canadienne a décerné, le 2 juin, des diplômes à la plus grande promotion d'élèves-officiers qu'il ait connue. Les 34 élèves-officiers qui constituaient la

cinquième promotion du Collège, ont terminé une période de formation de quatre ans, et iront rejoindre divers navires de la Garde côtière canadienne.

L'un des moments importants de la cérémonie a été la nomination du président d'Air Canada, M. John R. Baldwin au rang de commodore honoraire de la Garde côtière canadienne. M. Baldwin est un ancien sous-ministre du ministère des Transports.

La cérémonie de remise des diplômes a été suivie du baptême du NGCC *MIKULA*, un ancien bateau-phare de Lucher de 500 tonnes, entièrement remis à neuf, qui sera transféré au collège qui l'utilisera comme navire-école.

Ce Collège, qui a ouvert ses portes au premier groupe d'élèves-officiers en septembre 1965, a été fondé pour former des officiers de navigation et des chefs-mécaniciens qualifiés, et les rendre disponibles pour le service actif dans la Garde côtière canadienne.